

> **Matinée technique GTB  
et décret BACS**

*ALEC de Rennes*

Présentation accompagnement  
SERENE du SDE35

04 juin 2024



## ➤ Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 et son environnement territorial

### Mission du Syndicat Département d'Énergie 35

- Autorité unique organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE)



- Accompagnement sur la transition énergétique : Gestion du groupement d'achat d'énergie, mise en place d'un Système de Management de l'Énergie, création d'une SEM Energ'iv,

### Contexte territorial

- 9 structures avec 25 techniciens portant un service de Conseillers en Énergie Partagé (CEP)



# > Accompagnement dans la définition de vos travaux : ACTEE

## Contexte

Via le dispositif ACTEE, le SDE35, en partenariat avec les CEP du département, accompagne les collectivités dans divers diagnostics pour les aider dans la définition de leurs programmes de travaux ou d'équipements techniques.

## Actions portées par le SDE35

	Contenu de l'accompagnement	Objectifs
<b>Audit énergétique bâtiment</b>	Réalisation d'un audit intégrant un diagnostic, une simulation thermodynamique, une évaluation du confort d'été et le potentiel d'énergies renouvelables	Visualiser l'état et cibler les travaux nécessaires pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment
<b>Diagnostic CVC</b>	Réalisation d'un audit dédié aux équipements de Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC)	Vise à accompagner des collectivités dans des projets de remplacements des équipements ou de changement de type d'énergie
<b>Schéma Directeur Bâtiment</b>	Mise en place d'un état des lieux complet du patrimoine bâti multi techniques (réglementaire, technique, financier et usages)	Obtenir une vision globale à l'instant T de l'intégralité de son patrimoine afin de définir un Plan Pluriannuel d'Investissement
<b>Mise en place de capteurs communicants</b>	Installation de capteurs de télésuivi (température, électricité, eau, ...) et remontée des informations sur une plateforme	Suivre de manière dynamique le fonctionnement d'un bâtiment et réaliser des optimisations

## Le constat

Les études et préconisations même minimales ne débouchent pas forcément sur des actions concrètes de travaux de la part des collectivités. De plus les structures CEP du département ne sont pas tous adaptés pour porter une ingénierie complémentaire.



## ➤ Un nouveau accompagnement technique

- Intervention possible en tant qu'Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) de Commissionnement ou en tant que Délégation de Maitrise d'Ouvrage (DMO) afin de mutualiser le suivi, les prestations techniques et les achats,
- Intervention sur l'ensemble des travaux énergétique : des projets de rénovation globale d'un bâtiment à des travaux d'efficacité énergétique (Remplacement des équipements de chauffage, relamping, GTB)
- Intervention du service SERENE en partenariat avec les Conseillers en Energie Partagé (CEP) présents sur le département
- Intégration des travaux d'accessibilités et de mise en conformité dans notre accompagnement



## Grands Principes financiers

- Mutualisation du financement de travaux de rénovation à l'échelle du SDE35 :
  - **Recherche de financements extérieurs** : subventions et avances remboursables
  - **Portage des emprunts** : contractualisation avec les collectivités avec une offre sans distinction des sources de financement
- **Remboursement différé des annuités** après la mise en service de la rénovation : permettre à la collectivité propriétaire de dégager des capacités de remboursement par les économies de fluides réalisées
- **Financement des intérêts** de la dette par le SDE35 et la récupération des CEE
- **Conventionnement adapté sur la durée** avec les communes en fonction de chaque projet

## ➤ Modalités et état d'avancement



### Modalités d'intervention de SERENE

- Intervention et financement possible sur les travaux énergétiques et les travaux induits mais sont exclus l'ensemble des travaux connexes (liés à un projet mais qui ne relèvent pas de lien avec la performance énergétique du site)
- Mobilisation du pôle SERENE lors de la définition du programme des travaux ou lors des restitutions des audits
- Ne sont pas éligibles :
  - les sites non chauffés (certains gymnases)
  - Les équipement dont l'énergie n'est pas géré par la collectivité (logement)
  - Construction ou extension
- Pas de critères de sélection des projets (pour l'instant)

### Installation d'une Gestion Technique Bâtiment (GTB)

#### Fiche d'identité du bâtiment

#### Installation multisite sur les bâtiments communaux

Restaurant scolaire, mairie, salle de sport, médiathèque, pôle enfance, MJC, salle polyvalente, école

#### Description technique

- Surface totale : **7 236 m<sup>2</sup>**
- Consommation d'énergie :

#### Objectif des travaux

- Réduction des consommations énergétiques : **de 15 à 30 %**



#### Résumé de l'opération

- Installation d'une GTB sur les bâtiments communaux
- Raccordement des bâtiments à la supervision
- Remplacement de sondes d'ambiance et d'extérieur
- Mise en place d'automates
- Remplacement de la chaudière de la MJC

#### Budget prévisionnel

#### des études et travaux

Coût estimatif global du programme :  
**203 000 € HT + 5% MOD**  
dont **100%** de part des études et travaux énergétiques et induits



## › Processus d'arrivée des projets

### Informations nécessaires à l'analyse des dossiers :

- Informations générales du site (surface, usage, ...)
- Données énergétiques et descriptif des équipements techniques
- Diagnostic amiante (DTA, diagnostic avant travaux)
- Site soumis à l'ABF
- Contrôles périodiques
- Plans du site et techniques

## › Critères d'accessibilité au dispositif SERENE

- Reversement de la totalité ou d'une partie de la TCCFE au SDE35
- Disposer d'un conventionnement avec le service CEP
- Disposer d'un audit énergétique ou d'un pré-diagnostic du CEP avant l'intervention de SERENE

